

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 24 juin 2021 à 20 h 30

L'an deux mil-vingt et un, le jeudi vingt-quatre juin à vingt-heure et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Plouégat-Moysan.

Présents : ADAM Philippe, BRETON Joseph, BRIANT Mathieu, GEFFROY Rémi, GIROTTI François, GRILLE Régis LEROUX Joël, MARSAULT Pierre, MERRANT Patricia, MEUNIER Jean, PICHON Nathalie, QUINIO Alain.

Absents : CLOAREC Mickaël, LINTANFF Francis, MELL Yvan-Pierre
Procurations

Afférents au conseil municipal : 15
Nombre de conseillers en exercice : tous les conseillers en exercice
Présents : 12 votants
Date de convocation : 15 juin 2021
Secrétaire de séance : ADAM Philippe

Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2021 a été adopté à l'unanimité.

1) Modification des statuts de Morlaix Communauté

Les élus adoptent à l'unanimité la modification des statuts de Morlaix Communauté qui porte sur l'intégration des actions suivantes :

- la gestion d'une halte-garderie itinérante,
- la gestion du Relais Parents d'Assistant(e)s Maternel(le)s.

Cette prise de compétence partielle dans le domaine de la petite enfance sera effective à compter du 1^{er} septembre 2021.

2) Subventions 2021 aux associations

Les élus décident à l'unanimité de verser les subventions suivantes :

➤ ADMR	330 €
➤ ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	1500 €
➤ ASSOCIATION GYMNASIQUE	250 €
➤ ES DOURON	1000 €
➤ LES SALTIMBANQUES	500 €
➤ ADDESKI	100 €
➤ RASED	80 €
➤ ASSOCIATION DU PATRIMOINE SAINT MEEN	200 €
➤ INDEPEN'DANCE	250 €

3) Tarifs cantine et garderie

Augmentation des tarifs de cantine à compter du 2 septembre : le prix du repas passe à 3.20 € pour les enfants et à 4.90 € pour les adultes.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 24 juin 2021 à 20 h 30

4) Décision modificative n°1 au Budget commune

Les ajustements budgétaires suivants sont nécessaires :

Budget Commune :

Chapitre 16 article 165 : dépôts et cautionnements en dépenses : + 400.00 €

Chapitre 16 article 165 : dépôts et cautionnements en recettes : + 400.00 €

5) Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Cet appel à projets vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques
- - le services et ressources numériques,
- - l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services, et des ressources numériques

Le dossier de l'école a été retenu : une subvention d'un montant de 4898.13 € pour un total de dépenses de 6997.33 est accordé pour l'achat de tablettes et ordinateurs portables, une subvention de 340 € pour un montant de dépenses de 680 € pour le volet services et ressources numériques.

Le Conseil Municipal autorise monsieur Le Maire à signer la convention et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Le Maire,
François GIROTTO.



Clôture de la séance à 21h35
Affiché le 28 juin 2021